

Résumé exécutif du PANSEA

Le **Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA)** vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et à mettre en place la GIRE au Togo. Il propose des stratégies et définit des coûts d'investissements pour atteindre les OMD et mettre en oeuvre le plan d'actions GIRE. Un plan d'actions pour le secteur est proposé jusqu'en 2015.

1. Accès à l'Eau Potable

Le Togo compte 5 régions divisées en 35 préfectures et 1 sous préfecture. Les connaissances sur la démographie relèvent de projections avec des taux moyens de croissance qui sont estimés car il n'y a pas eu de recensement depuis 1981. Les diverses études menées en 1996 et 1998 aboutissent à des résultats différents. Pour résoudre ce problème, l'analyse détaillée du PANSEA a retenu les projections démographiques utilisées par la TdE pour le milieu urbain et les données du récent inventaire de la DGEA-AFD pour les milieux rural et semi-urbain. À partir des résultats de cette analyse, la population totale du Togo en 2007 est estimée à 6 654 045 personnes, dont 2 561 839 en milieu rural (38,5%), 1 417 441 en milieu semi-urbain (21,3%) et 2 674 765 en milieu urbain (40,2%), y compris la ville de Lomé.

Les ressources en eau sont relativement abondantes mais inégalement réparties sur le territoire national. L'hydrographie du Togo est régie par les Monts du Togo qui constituent le château d'eau du pays: au nord et à l'ouest de la chaîne montagneuse, se trouve le bassin de la Volta qui s'écoule vers le Ghana ; au sud et à l'est, ce sont les deux bassins du Mono et du Lac Togo. Il s'y ajoute quelques bassins frontaliers à l'est du pays. A l'exception des rivières du nord et de l'extrême nord, tous les cours d'eau relativement importants du pays prennent leurs sources dans la chaîne des Monts du Togo qui influence considérablement leurs régimes hydrologiques. Le Togo comporte 2 grands types d'aquifères, les aquifères du socle cristallin où les eaux circulent dans les fractures et dans les zones altérées - qui occupent plus de 90 % de la superficie du pays - et le système multicouche du sédimentaire côtier situé en bordure de la façade Atlantique.

Les principaux acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement sont la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain), la Société Togolaise des Eaux qui a pour champs d'action l'eau potable et l'assainissement liquide en milieu urbain et divers services ministériels appartenant à d'autres départements (Santé, Environnement, Agriculture, Urbanisme..), les organisations de la Société Civile et les usagers. La Politique Nationale en matière d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural et semi-urbain adoptée en 2006 est peu explicite sur l'assainissement et préconise les principes suivants:

- **Eau et santé:** Les projets doivent conduire à une amélioration des conditions de vie des populations en conjuguant points d'eau potable, ouvrages d'assainissement et éducation à l'hygiène.
- **Équité du service public:** Le principe d'accès équitable de tout citoyen pour ses besoins en eau domestique doit être respecté. Cet accès n'est pas toutefois considéré comme un droit humain fondamental ;
- **Eau payante:** Le service de l'eau est payant mais mise en place d'un système de péréquation lorsque les coûts ne sont plus à la portée des usagers.
- **Responsabilisation des usagers:** Ces derniers doivent assumer une part de la maîtrise d'ouvrage et sont responsables de la planification de l'ouvrage, du choix de l'exploitant, des recouvrements des coûts d'exploitation, de la prise en charge du coût de renouvellement et de l'adaptation du service à leur demande solvable.

En outre, la Politique Nationale définit les grands milieux d'intervention suivants:

- **Le milieu rural:** localités ayant une population inférieure à 1500 habitants.
- **Le milieu semi-urbain:** localités de 1500 habitants et plus, hormis les chefs lieux de préfecture et de sous préfecture.
- **Le milieu urbain:** localités chefs lieux des préfectures et de sous préfecture.

Les enquêtes de terrain ont permis de faire le point sur le nombre de points d'eau modernes existants en 2007 sur le territoire togolais. En milieu rural et semi-urbain, 4 833 points d'eau modernes ont été inventoriés. Ces points d'eau

sont composés de 4550 forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH), de 180 puits couverts munis de PMH, de 108 systèmes d'adduction pour l'eau potable (« mini-AEP ») et de 59 postes d'eau autonomes (PEA). 30 % des systèmes d'approvisionnement en eau potable étaient en panne prolongée lors de l'inventaire DGEA-AFD, soit 1346 forages-PMH, 121 puits PMH et 21 PEA. Outre la ville de Lomé, le milieu urbain comporte 35 chefs lieux de préfectures et de sous préfecture. Sur ce nombre, seuls 22 centres dépendent de la Société Togolaise des Eaux. Les autres centres disposent de systèmes d'approvisionnement en eau potable du type rural (forage et puits PMH) ou semi-urbain (« mini-AEP ») et PEA).

La desserte en eau potable pour chacun des milieux et au niveau national a été évaluée avec les critères suivants: a) les principes de la Politique Nationale en matière d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural et semi-urbain; b) la démographie; c) l'inventaire DGEA des points d'eau modernes existants en 2007 et les monographies TdE; d) la mise en relation des populations. La desserte potentielle correspond à la population qui serait desservie si tous les systèmes d'approvisionnement en eau potable (SAEP) étaient opérationnels alors que la desserte réelle tient compte du taux de panne et de dysfonctionnement des ouvrages qui affecte le parc des SAEP. Sur la base des critères précités, le taux de desserte potentielle en milieu rural est estimé à 30 % mais la desserte réelle n'est que de 21 % (-9%). En milieu semi-urbain, le taux de desserte potentielle est de 29 % et le taux de desserte réelle de 24 % (-5%). Enfin, en milieu urbain, le taux de desserte potentielle est évalué à 39 % (44 % pour la ville de Lomé) mais l'on ne dispose pas d'information permettant d'évaluer de la même façon le taux de desserte réelle en milieu urbain. Au plan national, le taux de desserte en eau potable est estimé à **34 %** de la population togolaise.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) résultent d'un engagement pris par la Communauté Internationale, y compris le Togo, en septembre 2000 à l'ONU. Pour l'eau potable, l'on retiendra l'engagement suivant:

« ...Nous¹ décidons également de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, celle des personnes qui souffrent de la faim et la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer ».

Cette déclaration a été complétée par le Sommet Mondial du Développement Durable tenu à Johannesburg en 2002 pour ce qui concerne l'assainissement, appelé ici l'Objectif 2015 pour l'assainissement, les deux objectifs étant traités comme les OMD pour simplifier. En conformité avec cet engagement du Togo, l'OMD pour l'eau potable signifie qu'en 2015, il faudra que 64 % des populations rurales (+ 42%), 62 % des populations du milieu semi-urbain(+ 38%) et 69 % des populations urbaines doivent disposer de systèmes d'approvisionnement en eau potable adaptés à leurs milieux respectifs. Au plan national, 66 % de la population togolaise devra disposer de tels systèmes à l'horizon 2015, soit 32% de plus par rapport à la situation de 2007.

Le nombre de systèmes d'approvisionnement en eau potable (SAEP) à construire ou à réhabiliter pour atteindre l'OMD a été évalué pour chacun des milieux ainsi que les coûts des nouvelles infrastructures et des réhabilitations. Pour cela, des SAEP type, adaptés à chacun des milieux ont été définis : pour le milieu rural, il s'agit du couple forage – PMH, pour le milieu semi-urbain, il s'agit de la « mini-AEP » et pour le milieu urbain d'une production/adduction complète incluant des branchements particuliers. Le nombre de SAEP à construire en milieu rural est de 4650 forages-PMH et de 176 « mini-AEP » en milieu semi-urbain. Pour le milieu urbain, il s'agit surtout de renforcer les réseaux AEP existants par de nouvelles extensions et le remplacement de certains forages et l'installation de nouveaux équipements de pompage et de distribution. Concernant les réhabilitations, tous les systèmes dysfonctionnels identifiés en 2007 sont pris en compte. Ces nouvelles infrastructures et la réhabilitation des ouvrages existants nécessitent par milieu et par période les investissements suivants:

Synthèse des besoins en investissements par milieu pour atteindre l'OMD

| Milieux | Investissements pour nouveaux SAEP (FCFA) | | Investissements réhabilitations (FCFA) | Total investissements (FCFA) |
|--------------------|---|------------------------|--|------------------------------|
| | 2007 – 2010 | 2011 – 2015 | | |
| Rural | 14 428 900 492 | 24 067 713 643 | 3 880 000 000 | 42 376 614 135 |
| Semi urbain | 6 500 000 000 | 11 100 000 000 | 1 390 500 000 | 18 990 500 000 |
| Urbain (Lomé) | 15 005 600 000 | 55 193 800 000 | - | 70 199 400 000 |
| Urbain (hors Lomé) | 28 572 220 147 | 19 109 379 853 | 119 000 000 | 47 800 600 000 |
| Total | 64 506 720 639 | 109 470 893 493 | 5 389 500 000 | 179 367 114 132 |

Source: plan OMD-AEPA

¹ Chefs d'État et de Gouvernement

Un montant de 174 milliards de FCFA sera nécessaire pour l'installation des nouvelles infrastructures et un montant de 5,4 milliards de FCFA pour la réhabilitation des SAEP existants. Les 2/3 des investissements sont consacrés au milieu urbain. Le nombre de personnes supplémentaires qui disposeront de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable par milieu ainsi que le coût de l'investissement par personne sont récapitulés dans le tableau suivant:

Synthèse des investissements par milieu pour atteindre l'OMD

| Milieux | Coût total des investissements (FCFA) | Population desservie | Coût/personne/an (FCFA) |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| Rural | 42 milliards | 1 162 500 | 4 520 |
| Semi urbain | 19 milliards | 616 000 | 3 860 |
| Urbain | 118 milliards | 1 433 100 | 10 300 |
| Dont Urbain hors Lomé | 48 milliards | 685 300 | 8 750 |

Source : Plan OMD-AEPA

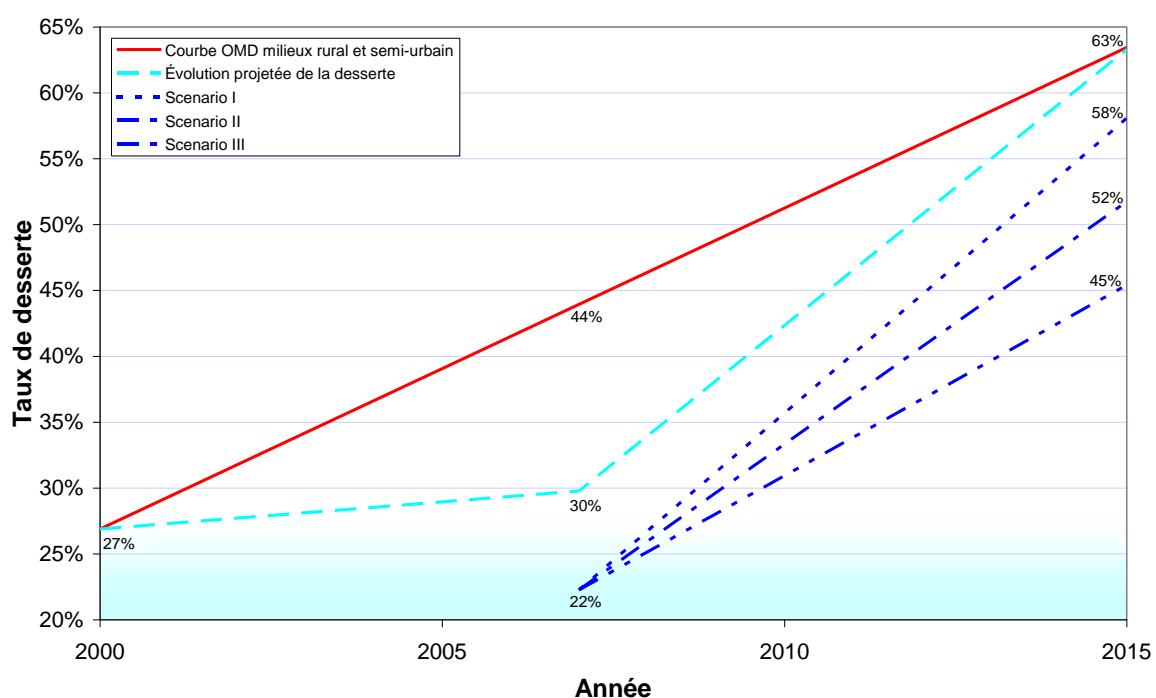
Jusqu'en 2015, les investissements OMD eau potable en milieux rural et semi-urbain (61 milliards de FCFA) vont permettre à 1 778 500 personnes d'accéder à des équipements d'approvisionnement en eau potable à un coût moyen de 34 500 FCFA (52 euros) par personne. En milieu urbain, 1 433 100 personnes supplémentaires disposeront de SAEP à un coût moyen d'investissement de 82 340 FCFA (125 euros) par personne.

Par ailleurs, l'accès durable à l'eau potable exige une gestion et une organisation efficace de la maintenance et de l'entretien des SAEP. Il s'agit d'une condition essentielle pour pérenniser les investissements. Le graphique ci-après illustre l'impact des pannes sur la desserte en milieux rural et semi-urbain. 3 scénarii réalistes de maintenance et d'entretien des SAEP sont envisagés et le graphe suivant montre l'impact sur les courbes OMD:

Scénario 1: Une maintenance « **efficace** » des équipements est effectuée et 95 % des systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu semi-urbain et 90 % des équipements en milieu rural sont opérationnels. Le taux de desserte réelle en 2015 serait alors de **58 %**. Par rapport à l'OMD (desserte en milieux rural et semi-urbain combinés: 63 %) cela représente une chute de 5 % de la desserte qui se traduit concrètement par 252 000 personnes qui n'ont pas accès à des systèmes d'approvisionnement en eau potable en raison de panne d'équipements. Cela veut aussi dire que 8,1 milliards de FCFA d'investissements (ou 14 % des investissements dans ces milieux) sont inutilisés et ne contribuent pas à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Scénario 2: Une maintenance « **moyenne** » des équipements est effectuée et 85 % des systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu semi-urbain sont opérationnels alors que seulement 80 % de ces équipements en milieu rural fonctionnent. Le taux de desserte réelle en 2015 serait alors d'un peu plus de **52 %**, ce qui correspond à une baisse de 11 % de la desserte OMD. Cela se traduit par 556 000 personnes qui ne disposent pas d'eau potable en raison d'équipements en panne. En termes d'investissements, cela représente 17,7 milliards de FCFA ou 32 % des investissements totaux qui ne contribuent pas à la desserte et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Scénario 3: Statu quo actuel : une **mauvaise** maintenance des équipements est effectuée et 75 % des équipements urbains sont opérationnels et 70 % des équipements en milieu rural fonctionnent. Le taux de desserte réelle en 2015 sera alors de **45 %** soit une chute de 18 % de la desserte idéale de l'OMD. Le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable en raison de panne d'équipements est de 861 000. En outre, cela signifie que seulement 50 % investissements consentis pour atteindre l'OMD ont une chance d'être pérennisés.



Il faut lancer dans les plus brefs délais des projets axés sur le renforcement des capacités et l'organisation du secteur de l'eau potable tant au niveau national qu'au niveau local, mettant ainsi en exergue toute l'importance du volet « mesures d'accompagnement » lors de la réalisation de programmes de construction de systèmes d'approvisionnement en eau potable.

Sur la base de ces différents constats (faible taux de desserte en 2007, impact des pannes sur l'accès), les stratégies suivantes pour atteindre l'OMD s'insèrent dans la Politique Nationale et viennent en appui de la mise en oeuvre aux niveaux national, régional et local sont recommandées:

- L'amélioration de la desserte en eau potable des populations des milieux rural, semi-urbain et urbain par la réhabilitation et le renforcement des infrastructures hydrauliques existantes, par la construction de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable et par l'extension des réseaux de distribution en milieu urbain, dans le respect des principes d'équité et de péréquation ;
- Le renforcement des capacités nationales pour assurer un suivi et une gestion efficaces des équipements de l'hydraulique rurale, semi-urbaine et urbaine ainsi que des ressources en eau, tout en contribuant au développement économique local et régional ;
- L'amélioration des connaissances sur les ressources en eau et sur les milieux rural et semi-urbain par la conduite d'études visant à préciser les contextes hydrogéologiques, hydrologiques et socio-économiques afin d'optimiser les investissements et d'en garantir leur durabilité et leur pérennité.

Le plan d'actions OMD_AEP récapitule les programmes et projets à mettre en oeuvre pour atteindre l'OMD en matière d'accès à l'eau potable. En milieu urbain, le plan d'action proposé est en lien direct avec le programme d'investissement de la Société Togolaise des Eaux. Le plan d'action comporte les 3 volets suivants: les systèmes AEP à mettre en place et à réhabiliter, les programmes de renforcement des capacités et les études visant à améliorer les connaissances sur les ressources en eau et sur le sous secteur de l'eau potable.

1.1. Les systèmes d'AEP

Les financements acquis pour la période 2007 – 2010 prévoient la construction de 1080 nouveaux points d'eau de type Forage-PMH ainsi que la réhabilitation des 200 ouvrages en milieu rural. Pour le milieu semi-urbain, les financements acquis comprendront la construction de 39 « mini-AEP ». Ces nouveaux points d'eau vont avoir un impact significatif sur l'évolution de la desserte en milieux rural et semi-urbain. Ainsi la desserte en milieu rural serait de près de 39 % en 2010 avec l'ajout des nouvelles réalisations prévues. En milieu semi-urbain l'ajout de 39 mini-AEP a aussi un impact important sur l'évolution de la desserte et l'atteinte des OMD. Le taux de desserte en 2007 (29 %) devrait passer à 37 % en 2010. En milieu urbain, aucun financement n'était acquis de façon certaine mais des discussions étaient en cours entre la TdE et l'Agence Française de Développement pour le financement (13 milliards de FCFA) des travaux prévus au plan d'investissement de la période 2007 – 2010 pour la ville de Lomé.

Les programmes de renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est une condition essentielle au développement pérenne et durable du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable. Le plan d'actions en renforcement des capacités s'inscrit dans la Politique Nationale de l'eau; il propose les programmes de formations suivants:

- L'appropriation des nouvelles politiques de l'eau et de l'assainissement en voie d'approbation ;
- **Le renforcement des capacités du personnel de l'administration.** Considérant les investissements importants à réaliser dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, la DGEA et la TdE ont besoin d'un personnel compétent pour gérer, organiser et superviser les futurs programmes ainsi que pour assurer un suivi de l'après réalisation. Elle a également besoin de développer des compétences de haut niveau dans le domaine de la passation de contrats et la négociation d'ententes avec les intervenants internationaux et les grandes sociétés de production/traitement/distribution de l'eau. Pour cela, le programme de formation comprend un premier volet de formation externe de haut fonctionnaires dans des instituts internationaux spécialisés alors que le deuxième volet concerne la formation des fonctionnaires aux niveaux ingénieurs et techniciens intermédiaires au sein des instituts de formation nationaux ou sous-régional ;
- **La création d'un Centre de Formation sur les Métiers de l'Eau et de l'Assainissement (CFMEA).** Pour arriver à réaliser l'OMD, il va falloir construire au Togo des milliers de points d'eau modernes et de nombreuses infrastructures d'assainissement. Or, le Togo souffre actuellement d'un manque de ressources humaines dans tous les métiers de l'eau. Le CFMEA contribuera à la formation du personnel des futurs projets tout en appuyant directement la construction des ouvrages. En outre, le personnel formé pourra par la suite contribuer à la gestion, à l'entretien et à la maintenance des infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;
- **Le renforcement des acteurs de l'eau.** Conformément à la nouvelle politique les usagers, leurs représentants, les organismes de base (ONG, groupements associatifs) et le secteur privé vont assumer de nouvelles responsabilités. Afin, de leur fournir un appui et un soutien continu, des guides de référence seront préparés sur les différents aspects de la programmation, de la gestion, de l'IEC et l'entretien et de la maintenance des équipements d'approvisionnement en eau potable;
- **L'assistance à la maîtrise d'ouvrage en milieu urbain.** Pour gérer ses plans d'investissements, la TdE doit se doter d'une structure dédiée à la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée qui lui est confiée par le contrat d'exploitation. Cependant, une telle structure ne pourra être opérationnelle pour la période 2007 – 2010. Il est donc proposé de lui substituer une mission d'assistance externalisée à la maîtrise d'ouvrage. La mission de cette équipe pourrait être étendue à une assistance technique à la TdE et aux contrôles des actions engagées et des résultats obtenus dans les domaines les plus importants pour la réussite du programme d'investissements, notamment les aspects techniques et commerciaux.

Ces programmes étalés entre 2007 et 2015 permettront au secteur de l'eau potable de disposer des ressources humaines compétentes nécessaires à son développement. Le coût estimé de l'ensemble des programmes de formation proposé est de 2 milliards de FCFA (environ 3 millions d'Euros).

Les études pour améliorer les connaissances sur les ressources en eau (en synergie avec le plan d'actions GIRE)

Les études suggérées pour améliorer l'état des connaissances sur les ressources en eau et sur le sous-secteur de l'eau potable sont expliquées ci-après:

- **L'analyse des résultats des campagnes de construction de points d'eau.** Il s'agit de collecter d'analyser et de traiter toutes les études sur les ressources en eau souterraine ainsi que tous les rapports des projets et programmes de construction de points d'eau. La compilation et la comparaison des diverses données permettront d'établir des synthèses qui précisent le potentiel des ressources en eau de chaque système aquifère. De plus, ces études permettront d'établir par formation géologique et par type d'aquifère les taux de réussite des campagnes de forage, les débits susceptibles d'être exploités, ce qui devrait augmenter la pérennité des ouvrages en terme de mobilisation des ressources en eau ;
- **L'inventaire et les possibilités de captage de sources naturelles.** Le captage de sources pérennes et les adductions gravitaires (pouvant servir pour alimenter de façon pérenne un ou plusieurs villages ou une grande localité) représentent des solutions *a priori* bien adaptées pour fournir de l'eau de bonne qualité, même si la maintenance des conduites d'adduction et de la qualité de l'eau desservie sont des problèmes qui méritent attention. Il s'agit donc d'en faire un inventaire qui inclut l'étude du régime des sources pour des adductions d'eau futures;
- **Le bilan technique des réseaux de mesure.** Il s'agit de dresser un bilan de l'état technique et opérationnel du réseau de mesure des ressources en eau de surface et souterraine, d'évaluer la répartition spatiale et par cours d'eau et aquifère des points de mesures (stations de jaugeage, piézomètres) et finalement d'évaluer les coûts de leur remise en état et de proposer un mécanisme de suivi du réseau ;
- **L'analyse des possibilités de mobilisation des eaux de surface à des fins multi usages.** La mobilisation des eaux souterraines est, dans certaines régions, difficile tant en termes d'exploration (taux de réussite des forages faible) qu'en termes de durabilité des débits moyens d'exploitation. Toutefois, la mobilisation des ressources en eau de surface exige des études et des aménagements à un coût nettement plus élevé que pour la mobilisation des eaux souterraines. Il s'agit d'abord d'analyser les possibilités d'utiliser les ressources en eau déjà mobilisées pour satisfaire conjointement plusieurs besoins. Par exemple, l'eau mobilisée à partir d'un barrage peut servir à la fois à la consommation humaine avec traitement de l'eau, à des fins agricoles et, lorsque les conditions s'y prêtent, à des fins énergétiques (hydro-électricité) ;
- **La conduite d'enquêtes socioéconomiques et l'animation** pour mieux asseoir les programmes d'AEP rural où le couple forage – pompe à motricité humaine est censé desservir en moyenne 250 personnes. En tenant compte de la

croissance démographique à moyen terme (sur une période d'une quinzaine d'années), l'on constate que ce système n'est en réalité, surtout pour les grandes localités, qu'une infrastructure transitoire conduisant vers des systèmes d'approvisionnement en eau potable plus élaborés et offrant un service de meilleure qualité (petits systèmes avec adduction d'eau par exemple). Dans les zones où la densité des localités en milieu rural est importante, il s'agit d'étudier la faisabilité technique et socio-économique de systèmes multi-villages au lieu d'installer dans chacune de ces agglomérations un couple forage-PMH ;

- **Le bilan technique de l'état des puits modernes.** Il s'agit de déterminer s'ils sont pérennes et de vérifier la qualité des ouvrages en termes techniques (construits selon les règles de l'art, qui en font des puits modernes ou non), d'une part et de protection de l'eau contre d'éventuelles sources de contamination, d'autre part. Les résultats de ces enquêtes permettront de mieux orienter les investissements en matière de réhabilitation des puits modernes ou de création de nouveaux points d'eau modernes dans des villages où les puits ne sont pas récupérables.

Plan d'actions AEP

Le coût total du plan d'action proposé est de l'ordre de 182 milliards FCFA2 (voir tableau ci-après). Sur ce montant, une somme modeste, 2,5 milliards de FCFA (1,5 %), est consacrée au renforcement des capacités nationales et à l'amélioration des connaissances sur le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable. Il est cependant à souligner que les programmes de création/réhabilitation de systèmes d'approvisionnement en eau potable comportent habituellement une composante de renforcement des capacités nationales beaucoup plus conséquente, allant jusqu'au tiers des coûts totaux des programmes.

Synthèse des investissements en eau potable pour atteindre l'OMD

| Type de projet | État | Investissement (FCFA) |
|--|---------------|------------------------|
| Projets en cours de réalisation ou financement acquis 2007 –2010 | | |
| Amélioration de la desserte (milieu rural et semi-urbain) | en cours | 14 215 000 000 |
| Amélioration de la desserte (milieu urbain) | en discussion | 13 300 000 000 |
| Total période 2007 – 2010 (Financement acquis ou en voie d'acquisition) | | 27 515 000 000 |
| Projets à élaborer et financement à rechercher pour la période 2007-2010 | | |
| Amélioration de la desserte (milieu rural et semi-urbain) | à élaborer | 11 984 400 492 |
| Amélioration de la desserte (milieu urbain) | à élaborer | 29 674 083 857 |
| Renforcement des capacités nationales | à élaborer | 1 215 500 000 |
| Conduites d'études pour améliorer les connaissances sur le sous secteur de l'eau potable | à élaborer | 570 000 000 |
| Total période 2007 – 2010 (Financement à rechercher) | | 43 443 984 349 |
| Total période 2007 – 2010 Financements acquis ou à rechercher | | 70 958 984 349 |
| Projets à élaborer et financement à rechercher pour la période 2011 – 2015 | | |
| Amélioration de la desserte (milieu rural et semi-urbain) | à élaborer | 35 167 713 643 |
| Amélioration de la desserte (milieu urbain) | à élaborer | 75 025 916 140 |
| Renforcement des capacités nationales | à élaborer | 750 000 000 |
| Total période 2011 – 2015 Financement à rechercher | | 110 943 629 783 |
| Total période 2007 – 2015 Financement acquis ou à rechercher | | 181 902 614 132 |

Source : Plan OMD-AEPA

² 277 M d'Euros

2. L'accès au services d'assainissement

L'objectif 2015, tel que défini par le Sommet du Développement Durable de Johannesburg tenu en 2002 est de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui n'a pas accès à des services adéquats d'assainissement.

Concernant le contexte de l'assainissement au Togo, la politique nationale de l'hygiène et de l'assainissement au Togo est en voie de finalisation. La méthodologie mise en œuvre pour évaluer les systèmes d'assainissement existants et les besoins dans les différents milieux (milieu rural, semi-urbain et urbain) a consisté à analyser toute la documentation disponible, en l'absence d'un inventaire exhaustif. Par la suite, les résultats de cette analyse ont permis d'évaluer les besoins en systèmes d'assainissement par milieu pour atteindre l'objectif 2015.

Les indicateurs retenus pour cet objectif sont:

- La proportion de ménages ayant accès à un système d'évacuation des excréta;
- La proportion de la population ayant accès à une installation pour évacuer les eaux usées;
- La proportion de la population ayant accès à des installations d'évacuation des eaux pluviales.

Le milieu rural

Le pourcentage de la population togolaise du milieu rural qui dispose de systèmes d'assainissement de base est estimée les besoins pour atteindre l'objectif 2015 sont évalués.

L'analyse de la documentation disponible fait ressortir, à l'exception des systèmes d'évacuation des excréta, la quasi inexistence d'information fiable et actualisée sur le sujet. Ainsi, pour évaluer la situation des équipements d'assainissement en milieu rural les documents référence utilisés sont :

- Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 3) 2006. UNICEF. Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN). Mars 2007.
- Évaluation de la situation de l'eau et de l'assainissement au Togo. Machikourou Salami et Prosper Nation. Ministère de la Santé. Division de la Salubrité Publique et du Génie Sanitaire. OMS. Mars 1998.

Ainsi, d'après ces documents le pourcentage de la population disposant d'équipement d'assainissement de base figure au tableau ci-après:

Pourcentage des ménages et concessions avec équipements sanitaires

| Région | Enquête UNICEF 2006 | Enquête OMS 1996 | |
|-----------------|--------------------------------|--|---|
| | % ménage disposant de latrines | Systèmes évacuation des eaux usées domestiques | Service de collecte des déchets domestiques |
| Centrale | 23,6 % | 5,3 % | 1,1 % |
| Kara | 9,4 % | 0,8 % | 0,6 % |
| Maritime | 33,6 % | 5,62% | 5,8 % |
| Plateaux | 17,5 % | 2,9 % | 1,2 % |
| Savanes | 5,8 % | 1,8 % | 0,9 % |
| Milieu rural | 10,0 % | 1,3 % | 0,8 % |
| Milieu urbain | 66,6 % | 10,4 % | 7,3 % |
| National | 31,7 % | 3,1 % | 2,1 % |

Source : Plan OMD-AEPA

En milieu rural, 10 % des ménages disposent de latrines (2006), 1,3 % possède des systèmes d'évacuations des eaux usées domestiques (année 1996) et 0,8% dispose de service de collecte de déchets domestiques (année 1996). En outre, selon les différentes enquêtes et rapports consultés, l'évacuation des eaux pluviales en milieu rural ne se pose pas et cela en raison de la petite taille des agglomérations et généralement des localisations sur les points hauts topographiques des villages. Il n'est donc pas prévu d'aménagement d'équipement d'assainissement pluvial en milieu rural.

En prenant en compte ces résultats, pour atteindre l'objectif 2015 en assainissement il faut que 55% des ménages dispose de systèmes d'évacuation des excréta et 50,5% des ménages disposent de systèmes d'évacuation des eaux usées. Le tableau ci-après synthétise le nombre et le coût des ouvrages d'assainissement à construire par région en milieu rural.

Récapitulatif des coûts de l'assainissement en milieu rural

| Région | Type d'assainissement | Nombre d'ouvrages | Coût estimé en FCFA |
|--|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Centrale | Evacuation excréta | 25,256 | 3,598,980,000 |
| | Evacuation eaux usées | 26,322 | 1,316,100,000 |
| | Sous total | | 4,915,080,000 |
| Kara | Evacuation excréta | 42,696 | 6,084,180,000 |
| | Evacuation eaux usées | 44,320 | 2,216,000,000 |
| | Sous total | | 8,300,180,000 |
| Maritime | Evacuation excréta | 75,292 | 10,729,110,000 |
| | Evacuation eaux usées | 77,834 | 3,891,700,000 |
| | Sous total | | 14,620,810,000 |
| Plateaux | Evacuation excréta | 88,069 | 12,549,832,500 |
| | Evacuation eaux usées | 92,125 | 4,606,250,000 |
| | Sous total | | 17,156,082,500 |
| Savanes | Evacuation excréta | 64,764 | 9,228,870,000 |
| | Evacuation eaux usées | 68,074 | 3,403,700,000 |
| | Sous total | | 12,632,570,000 |
| EVACUATION DES EXCRETA | | | 42,190,972,500 |
| TOTAL EVACUATION DES EAUX USEES | | | 15,433,750,000 |
| TOTAL GENERAL | | | 57,624,722,500 |

Les latrines familiales à construire en milieu rural sont du type VIP à double fosse. Ce type de latrines présente plusieurs avantages. En plus de son coût unitaire raisonnable, de l'ordre de 180 000 FCFA, il est bien adapté aux conditions climatiques du Togo, notamment aux taux d'humidité.

Considérant que les latrines proposées pour le milieu rural ne peuvent traiter techniquement les eaux usées domestiques, la solution préconisée est l'aménagement de puisards, un dispositif d'évacuation des eaux usées par infiltration dans le sol. C'est généralement une fosse cylindrique de 2 à 3 m de profondeur selon la nature du terrain. Elle est remplie par des gros graviers qui assurent un double rôle de soutènement des parois et du support de biofilm comme pour les lits bactériens.

Le milieu semi-urbain

Pour le milieu semi-urbain, l'étude de référence est « Approvisionnement en eau potable et assainissement de 20 centres semi-urbains ». Études réalisées par les sociétés SGI INGÉNIERIE, HYDRO-RD et SOTED-AFRIQUE entre 2002 et 2004. Financement: accord de don FAT-FAD/BAD et Gouvernement Togolais. Ministère de l'Équipement, des Mines de l'Énergie, des Postes et Télécommunications. Direction Générale de l'Hydraulique.

Les principaux constats tirés de cette étude sur la situation des équipements d'assainissement en milieu semi-urbain sont:

- La situation de l'assainissement est mauvaise dans 19 centres semi-urbains sur le total de 20 centres semi-urbains analysés. L'habitat est de type traditionnel et l'agriculture constitue la principale occupation des populations de ces 20 centres semi-urbains.
- Il n'existe pratiquement pas d'infrastructures d'évacuation des excréta dans ces centres. Ainsi, 10 des 20 centres semi-urbains ne disposent d'aucun systèmes d'évacuation des excréta (Latrines publiques et latrines familiales); la nature est alors le lieu de défécation. Pour les centres semi-urbains qui disposent de ce type d'équipement, le pourcentage de concessions équipées de latrines familiales varie entre 10 % à 35 % avec une moyenne se situant autour de 20 %. En considérant qu'il y a seulement 50 % des centres qui en sont équipés, le pourcentage global de concessions (ensemble des centres) disposant de systèmes d'évacuation des excréta est de l'ordre de 10 à 12 %. Ce chiffre est le même que le chiffre obtenu par l'enquête UNICEF indiquant que seulement 10 % des populations rurales disposent de systèmes d'évacuation des excréta.
- Il n'existe pas, dans aucun des centres, de système adéquat d'évacuation des eaux usées. Elles sont jetées dans la nature ou dans des fosses qui débordent avec ruissellement subséquent des eaux domestiques et parfois des eaux de vannes (urine, etc.) dans les rues et dans les terrains vagues. Cette situation favorise le développement de borbiers où se développent des insectes, des larves etc. Cette situation confirme les résultats de l'enquête OMS de 1998 où seulement 1,2 % de la population rurale disposait de systèmes d'évacuation des eaux usées.

- A l'exception de 4 centres semi-urbains situés le long des routes nationales, aucun autre centre ne dispose de système d'évacuation des eaux pluviales. Cependant, cela ne génère pas de problèmes d'assainissement aussi critiques que le manque de systèmes d'évacuation des excréta ou des eaux usées. Dans la plupart de ces centres, la situation topographique du bâti fait que l'eau de pluie s'écoule par gravité sans générer d'inondation ou de nuisances pour les populations.

En tenant compte de ces résultats, pour atteindre l'objectif 2015 en assainissement il faut que 55% des ménages dispose de systèmes d'évacuation des excréta et 50% des concessions disposent de systèmes d'évacuation des eaux usées. Selon les différents rapports consultés l'évacuation des eaux pluviales en milieu semi-urbain ne se pose généralement pas. C'est notamment le cas des 20 centres semi-urbains étudiés où il n'y a qu'un seul centre (5%) qui nécessiterait la construction d'un système d'assainissement pluvial. Pour ce centre, cela se traduirait par l'installation de 500 m de caniveaux. Le tableau ci après synthétise le nombre et le coût des ouvrages d'assainissement à construire par région en milieu rural.

Récapitulatif des coûts de l'assainissement en milieu semi-urbain

| Région | Type d'assainissement | Nombre d'ouvrages | Coût estimé en FCFA |
|--|---------------------------|-------------------|-----------------------|
| Centrale | Evacuation des excréta | 13,775 | 2,141,323,750 |
| | Evacuation des eaux usées | 14,127 | 1,059,525,000 |
| | Assainissement pluvial | 2 | 200,000,000 |
| | Sous Total | | 3,400,848,750 |
| Kara | Evacuation des excréta | 9,537 | 1,482,526,650 |
| | Evacuation des eaux usées | 9,781 | 733,575,000 |
| | Assainissement pluvial | 2 | 200,000,000 |
| | Sous Total | | 2,416,101,650 |
| Maritime | Evacuation des excréta | 27,326 | 4,247,826,700 |
| | Evacuation des eaux usées | 28,025 | 2,101,875,000 |
| | Assainissement pluvial | 4 | 400,000,000 |
| | Sous Total | | 6,749,701,700 |
| Plateaux | Evacuation des excréta | 17,599 | 2,735,764,550 |
| | Evacuation des eaux usées | 18,048 | 1,353,600,000 |
| | Assainissement pluvial | 2 | 200,000,000 |
| | Sous Total | | 4,289,364,550 |
| Savanes | Evacuation des excréta | 14,501 | 2,254,180,450 |
| | Evacuation des eaux usées | 14,872 | 1,115,400,000 |
| | Assainissement pluvial | 3 | 300,000,000 |
| | Sous Total | | 3,669,580,450 |
| Total évacuation des excréta | | 82,738 | 12,861,622,100 |
| Total évacuation des eaux usées | | 84,853 | 6,363,975,000 |
| Total assainissement pluvial | | 13 | 1,300,000,000 |
| Total Général | | | 20,525,597,100 |

Le milieu urbain

Pour le milieu urbain les études de référence sont:

- Études d'assainissement de la ville de Lomé et d'alimentation en eau potable de 20 centres semi-urbains. Études réalisées par les sociétés SGI INGÉNIERIE, HYDRO-RD et SOTED-AFRIQUE entre 2002 et 2004. Financement: accord de don FAT-FAD/BAD et Gouvernement Togolais. Ministère de l'Équipement, des Mines de l'Énergie, des Postes et Télécommunications. Direction Générale de l'Hydraulique.
- Études de faisabilité technico-économique d'alimentation en eau potable et d'assainissement des quatre chefs-lieux de préfecture de la région des Plateaux. SCET-TUNISIE et BECATEC. Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques. Direction Générale de l'Hydraulique. Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Avril 2004.

Le milieu urbain se compose de la ville de Lomé et des chefs lieux de préfectures et des sous-préfectures. Aux fins de la présente analyse, le milieu urbain est divisé entre la ville de Lomé et les autres villes.

La Ville de Lomé

Le système existant d'assainissement à Lomé comprend les infrastructures suivantes: réseaux embryonnaires d'assainissement pluvial, réseaux embryonnaires d'évacuation des eaux usées, système lagunaire d'assainissement et système d'assainissement personnel et semi-collectif. A l'exception des systèmes d'assainissement personnel et semi-collectif, les équipements d'assainissement de la ville de Lomé sont dans un état avancé de dégradation. Ils nécessitent tous des travaux d'urgence de remise en état.

Pour la ville de Lomé l'objectif 2015 est que 91 % des concessions de la Commune de Lomé soit assainies et que 66 % des concessions du Grand Lomé (hors de la Commune de Lomé) soient munies d'équipement d'assainissement. En outre, les travaux en assainissement pluvial et des eaux usées permettront de protéger des catastrophes naturelles liées à l'eau la population de la ville de Lomé. Le récapitulatif des coûts pour réaliser l'ensemble de ces travaux sont les suivants:

Estimatif des coûts de l'assainissement de la ville de Lomé

| Type d'assainissement | Coût estimé (FCFA) |
|--------------------------------|-----------------------|
| Assainissement autonome | 34,295,000,000 |
| Mesures d'accompagnement | 1,000,000,000 |
| Assainissement pluvial | 18,792,000,000 |
| Assainissement eaux usées | 3,144,000,000 |
| Maîtrise d'ouvrage et imprévus | 4,606,000,000 |
| TOTAL GENERAL | 61,837,000,000 |

Source: Compilation du rapport Études d'assainissement de la ville de Lomé.

Centres urbains hors de la ville de Lomé

Le reste du milieu urbain est constitué de 33 centres chefs lieux de préfecture et de sous-préfectures. La taille de ces centres urbains est cependant très variable, avec 11 centres urbains de moins de 10 000 personnes en 2007. Toutefois, certaines villes comme Sokodé, Kara et Kpalimé ont des populations supérieures à 70 000 personnes.

Il n'existe pas d'informations récentes sur la situation de l'assainissement des centres urbains, hors Lomé. Pour les centres urbains desservis en eau potable par la TdE, l'analyse des besoins en systèmes d'assainissement pour ces villes doit donc se faire sur la base d'hypothèses réalistes et en présumant que la situation sanitaire qui prévaut dans ces centres urbains ressemble à celle de la ville de Lomé. En outre, seuls les systèmes d'évacuation des excréta et des eaux usées sont traités. Il apparaît trop hasardeux de discuter de l'assainissement pluvial sans aucune information technique sur la topographie, le bâti et sur le contexte environnemental général de ces centres urbains.

Selon l'enquête MICS 3 (UNICEF), 67 % des ménages en milieu urbain utilisent déjà des équipements sanitaires pour l'évacuation des excréta; l'objectif à atteindre à l'horizon 2015 est donc que 83 % des ménages en milieu urbain disposent de telles installations. Par ailleurs, en conformité avec les résultats de l'enquête OMS de 1998, l'on estime à 10 % le pourcentage de concessions en milieu urbain qui disposaient de systèmes d'évacuation des eaux usées en l'an 2000. Il faut donc que 55 % de la population urbaine des villes TdE disposent en 2015 d'un système d'évacuation des eaux usées. Sur la base de ces critères, une estimation large des besoins et des coûts de tels systèmes d'assainissement figure au tableau ci-après.

Nombre de systèmes d'évacuation d'excréta et des eaux usées à construire en milieu urbain TdE

| Région | Nbre de systèmes d'évacuation des eaux usées | Coûts FCFA | Nombre de systèmes d'évacuation des excréta | Coût FCFA | Coût total estimé en FCFA |
|--------------|--|----------------------|---|-----------------------|---------------------------|
| Centrale | 10,205 | 765,375,000 | 11,451 | 3,126,123,000 | 3,891,498,000 |
| Kara | 13,509 | 1,013,175,000 | 13,626 | 3,719,898,000 | 4,733,073,000 |
| Maritimes | 15,182 | 1,138,650,000 | 13,344 | 3,642,912,000 | 4,781,562,000 |
| Plateaux | 11,106 | 832,950,000 | 12,387 | 3,381,651,000 | 4,214,601,000 |
| Savanes | 4,154 | 311,550,000 | 4,082 | 1,114,386,000 | 1,425,936,000 |
| Total | 54,156 | 4,061,700,000 | 54,890 | 14,984,970,000 | 19,046,670,000 |

Source : Plan OMD-AEPA

Par ailleurs, au coût estimé dans le tableau ci-dessus, il faut ajouter 1,23 milliards de FCFA pour l'aménagement de systèmes d'assainissement de base dans les 12 centres urbains qui ne sont pas approvisionnés en eau potable par le

TdE. Ces centres, inclus dans le milieu urbain car ils sont chefs lieux de préfectures et de sous préfectures, se rapprochent plus de par leur taille et leur habitat des centres semi-urbains.

Les stratégies pour atteindre les OMD considèrent: (i) qu'il n'y a pas encore de Politique Nationale d'Assainissement officielle, (ii) la situation qui prévaut en matière d'assainissement dans les villes et villages du Togo et (iii) l'absence d'informations fiables sur certains segments de la chaîne assainissement, les 4 axes stratégiques suivants sont proposés:

- L'élaboration, l'adoption et la mise en place rapides d'une Politique Nationale de l'Assainissement;
- L'amélioration des connaissances sur les conditions de l'assainissement, en particulier sur les centres urbains hors Lomé;
- La promotion de mesures de base en assainissement par le biais de la diffusion de programmes d'éducation sanitaire et par la construction de systèmes d'assainissement de base, à faible coût;
- Le renforcement des capacités nationales.

Ces stratégies, tout en contribuant à définir le cadre législatif et réglementaire et à acquérir les connaissances de base sur le secteur, permettront de renforcer les capacités des acteurs et de lancer des programmes de construction de systèmes d'assainissement à faible coût afin d'améliorer dans les plus brefs délais les conditions sanitaires des populations togolaises.

Les actions à entreprendre dans le domaine de l'assainissement sont regroupées au tableau ci-après. Toutefois, il est impératif de rappeler que: **en milieu rural et semi-urbain, il est hautement prioritaire d'associer à chaque programme de construction de points d'eau potable un volet assainissement qui ne soit pas seulement axé sur la formation à l'hygiène autour du point d'eau, mais qui inclue des réalisations concrètes d'infrastructures sanitaires.**

Certaines études et enquêtes devront aussi être réalisées sur des aspects spécifiques de l'assainissement afin d'améliorer les connaissances. Il s'agit notamment de mener les premières enquêtes sur les milieux rural et semi-urbain pour en dresser un bilan diagnostic des conditions sanitaires. Il s'agit aussi de mener les premières études visant l'élaboration de plans directeurs de l'assainissement sur les centres urbains les plus importants hors Lomé, comme Kara, Sokodé, Atakpamé, Kpalimé pour ne citer que quelques exemples. Le coût total des actions prévues à ce plan est de 161,1 milliards de FCFA (246 M d'Euros). Le tableau ci-après résume ces investissements.

Récapitulatif des investissements en assainissement

| Type investissements | Milieu | 2007-2010 | 2011-2015 | Total FCFA |
|--------------------------------|-------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Investissements physiques | Rural | 21,609,270,938 | 36,015,451,563 | 57,624,722,500 |
| | Semi-urbain | 7,697,098,913 | 12,828,498,188 | 20,525,597,100 |
| | Urbain | 56,784,419,790 | 33,336,179,910 | 90,120,599,700 |
| Sous total | | 86,090,789,640 | 82,180,129,660 | 168,270,919,300 |
| Renforcement cadre législatif | National | 125,000,000 | 75,000,000 | 200,000,000 |
| Renforcement des capacités | National | 375,000,000 | 625,000,000 | 1,000,000,000 |
| Amélioration des connaissances | National | 247,500,000 | 352,500,000 | 600,000,000 |
| Sous total | | 747,500,000 | 1,052,500,000 | 1,800,000,000 |
| Total général | | 86,838,289,640 | 83,232,629,660 | 170,070,919,300 |

Source : Plan OMD-AEPA

Partie II. 3. Synthèse du Plan d'Actions GIRE

| DOMAINES D'ACTIVITES | OBJECTIFS | RESULTATS ATTENDUS à moyen terme (2012) | COMPOSANTES | Actions prioritaires | Acteurs |
|--|--|--|--|--|--|
| 1. Promotion de la GIRE et suivi de sa mise en œuvre au Togo | Mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau au Togo | La GIRE est reconnue comme le cadre de gestion des ressources en eau du pays ; le Secrétariat Permanent est la seule autorité responsable de la GIRE ; il est fonctionnel et coordonne en particulier les actions du secteur de l'eau et de l'assainissement, sous l'autorité du Premier Ministre. | - Engagement politique en faveur de la GIRE, | Etablir le Secrétariat Permanent de la GIRE au niveau de la Primature en y intégrant tout ou partie de la DRE, initier les actions de promotion de la GIRE, approuver la politique et les stratégies GIRE du pays; | Primature ; Comité interministériel Ministère chargé de l' eau |
| | | | - Approbation des politiques et stratégies, | | |
| | | | - Plaidoyer pour la GIRE, | | |
| | | | - Coordination intersectorielle | | |
| | | | - Mobilisation des moyens financiers, | - Mobiliser l'assistance des PTF | Ministère des finances Ministère de la coopération externe |
| 2. Cadre institutionnel et opérationnel de la GIRE | Mettre en place le cadre institutionnel de la GIRE et le rendre opérationnel | La Direction des Ressources en Eau est restructurée en Secrétariat Permanent GIRE; son renforcement est en cours; les territoires de bassins et sous bassins sont définis et les Comités de Bassins se mettent en place ; le renforcement des autres directions techniques est également en cours | - Restructuration des services techniques, | -Restructurer et optimiser les services administratifs existants; | Ministères concernés : Eau, Santé, Agriculture,... |
| | | | - Renforcement des capacités, | - Initier des actions de formation ; | Assistance PTF |
| | | | - Renforcement opérationnel, | - augmenter le budget de fonctionnement des services concernés | Ministère des finances |
| | | | - Création des structures GIRE. | - Créer le Comité et l'Agence de bassin pilotes (BV Zié Togo) ; | Comité interministériel |

| | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|
| <p>3. Cadre juridique</p> | <p>Mettre en place un cadre juridique conforme à la politique et aux stratégies adoptées et veiller à l'application effective des textes légaux et réglementaires</p> | <p>Le Code de l'Eau est finalisé et approuvé, et les textes réglementaires prioritaires en matière de police, contrôle et protection des ressources en eau sont élaborés et approuvés</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des Textes légaux et réglementaires relatifs à la gestion de l'eau, et des dispositions légales connexes ; . | <ul style="list-style-type: none"> - Approuver le Code de l'eau ; - Mettre en place les textes réglementaires prioritaires pour l'administration/police des eaux et pour la GIRE en général; | <p>Gouvernement</p> <p>Parlement</p> |
| <p>4. Systeme Intégré d'Information sur l'Eau (SIIE)</p> | <p>Assurer la connaissance et le suivi de la ressource, des demandes et des usages</p> | <p>L'état des lieux des réseaux de mesure est réalisé, et une proposition d'optimisation/réhabilitation est élaborée, chiffrée, et connaît un début de mise en œuvre.</p> <p>L'architecture et la mise en place du SIIE sont établies ; un suivi des ressources en eau (quantité et qualité) est initié avec les moyens disponibles dans la zone de Lomé (action conjuguée SP-GIRE et TdE) et dans les autres zones sensibles du pays.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et suivi de la ressource - Connaissance et suivi des usages, - Connaissance et suivi des demandes - Bilans et synthèse par BV - Elaboration du SIIE (= BDD+SIG) - Création d'un centre de documentation et informations sur l'eau - | <ul style="list-style-type: none"> - Relancer les activités de collecte et d'exploitation des données sur les ressources en eau, les demandes et les usages ; commencer en priorité par les zones sensibles (littoral) ; - Elaborer la proposition d'optimisation du réseau de collecte de données - Définir l'architecture du SIIE et établir, à partir des informations disponibles, les premiers bilans par bassin et sous-bassin hydrographique ; | <p>Ministère chargé de l' eau</p> <p>Assistance PTF</p> |
| <p>5. Cadre de participation</p> | <p>Développer une participation effective de tous les acteurs à la gestion de la ressource</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur non étatique participe activement aux ateliers GIRE et à la mise en place (TdRs, composition) des Comités de bassin et commence à jouer un rôle actif dans la planification et la gestion des ressources en eau ; - Le cadre de participation du bassin prioritaire du lac Togo est établi et les actions à entreprendre | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation, information, communication, - Concertation | <ul style="list-style-type: none"> - Initier le processus de concertation et de participation des intervenants par des campagnes d'explication des textes et de sensibilisation des acteurs principaux et du public en général; | <p>Administration de l'Etat</p> <p>Medias nationaux</p> <p>Collectivités locales</p> <p>ONG et société civile</p> <p>Populations</p> |

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|
| | | dans les autres bassins sont identifiées et planifiées. | - Participation des usagers à la mise en œuvre et la gestion des infrastructures hydrauliques. | | Services déconcentrés de l'Etat, Collectivités locales, Populations, Secteur privé (industries), ONG et associations |
| 6. Plan directeur de GIRE et plan d'investissement | Etablir des plans directeurs de GIRE par bassins et au niveau national et mettre en œuvre des programmes concertés de mise en valeur de la ressource conformes aux principes GIRE | <ul style="list-style-type: none"> - Un état des lieux et des propositions pour le Plan Directeur GIRE sont établis sur le bassin prioritaire du Lac Togo ; des états des lieux préliminaires sont établis au niveau des deux autres bassins ; les sous bassins prioritaires sont sélectionnés ; - Des programmes d'investissement urgents sont engagés, en particulier dans le secteur de l'AEP assainissement (réhabilitations et entretien) ; - Des programmes d'investissement prioritaires sont soumis aux bailleurs de fonds potentiels. | - Elaboration de plans d'aménagement par bassin | <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les données de base pour élaborer les plans directeurs GIRE des bassins et sous bassins - Mobiliser les moyens nécessaires pour préparer les programmes d'investissement dans les différents secteurs, harmonisés dans le cadre de la GIRE | Ministères techniques Assistance PTF |
| | | | - Etablissement de programmes d'investissements prêts pour financement : | | |

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|-----------------------------------|
| 7. Ressources en eau partagées | Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau partagées | - Un plan d'action est proposé ; des informations sont échangées avec les pays concernés et le dialogue est repris; des initiatives sont prises concernant des problèmes spécifiques, comme par exemple la gestion des barrages . | - Etablissement d'un cadre de concertation, | - Renforcer le cadre de dialogue, d'échanges et de concertation avec les pays frontaliers (Ghana, Burkina Faso, Bénin) en matière de ressources en eau partagées ; - Participer activement à la mise sur pied de l'Autorité du bassin de la Volta. | UCRE/CEDEAO Assistance PTF |
| | | | - Echange d'informations, | | |
| | | | - Etablissements d'accords et conventions. | | |

Source : *Étude GIRE (Volume 2/3 : Politique et stratégies)*

Synthèse des besoins en infrastructures nouvelles d'AEPA pour l'atteinte des OMD

| Milieu | AEP | | | Assainissement | | |
|--------------------|------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---|----------------------------|
| | Constructions nouvelles | Réhabilitation de l'existant | Coût, 10 ⁹ FCFA | Familial | Collectif | Coût, 10 ⁹ FCFA |
| Rural | 4650 points d'eau | 1700 points d'eau | 42 | 300 000 latrines ³ | Evacuation des. eaux usées | 58 |
| Semi-urbain | 600 SAEP | 39 SAEP, 21 PEA | 19 | 83 000 latrines | | 21 |
| Urbain | Villes non TdE non encore équipées | Villes TdE et non TdE déjà équipées | 118 | 40 000 latrines (péri-urbain) | Réseaux d'égouts urbains - Evacuation des eaux usées et pluviales | 90 |
| <i>Lomé seul</i> | | | 70 | | | 62 |
| TOTAL | | | 179 | | | 169 |

³ En grande majorité du type VIP double fosse.

Besoins en investissements

| Milieu | Population à desservir nouvellement en AEP, personnes | Coût d'investissement pour l'AEP, milliards FCFA (1) | Population à desservir nouvellement en assainissement, personnes | Coût d'investissement pour l'assainissement, Milliards FCFA (2) | Coûts de mise en place de la GIRE milliards FCFA (3) |
|---|--|--|--|---|--|
| Infrastructures | | | | | |
| Rural | 1 162 500 | 42 | 1 705 000 | 58 | |
| Semi urbain | 616 000 | 19 | 942 000 | 21 | |
| Urbain | 1 433 500 | 118 | 2 850 000 | 90 | |
| dont : | | | | | |
| Urbain hors Lomé | 687 000 | 47,7 | | 28 | |
| Lomé seul | | 70,3 | | 62 | |
| Sous Total (A) | 3 212 000 | 179 | 5 497 000 | 168 | |
| Renforcement institutionnel | | | | | |
| Création d'un environnement porteur | | | | 0,2 | 2,4 |
| Renforcement des capacités des acteurs (ressources humaines) | | 2 | | 1,0 | 4,55 |
| Amélioration des connaissances sur la ressource et ses usages | | 0,5 | | 0,6 | 1,2 |
| Sous Total (B) | | 2,5 | | 1,8 | 7,965 |
| TOTAL (A+B) | | 182 | | 170 | 8 |
| GRAND TOTAL (1+2+3) | 360 milliards FCFA | | | | |
| Financements acquis à Mars 2010 | 20 milliards (eau potable) et 19 milliards pour l'assainissement de la ville de Lomé | | | | |
| Déficit de financement (Gap) Mars 2010 | 321 milliards FCFA (environ 489 millions d'euros) | | | | |

⁴ Incluant un abondement initial au FGIRE

⁵ Estimation des coûts de renforcement institutionnel (sur 8 ans) de l'ensemble du système des organismes de bassin

4. Conclusions

Le plan d'actions 2007-2015 (PANSEA) pour le secteur de l'eau et de l'assainissement s'inscrit pleinement dans la mise en oeuvre des actions prioritaires de la DSRP_C et de la satisfaction des buts de la Déclaration du Millénaire.

L'analyse qui sous-tend ce plan a utilisé les hypothèses les plus réalistes possibles - qu'il s'agisse des tendances démographiques d'ici 2015, ou de l'estimation⁶ de l'état actuel de desserte en eau potable et en assainissement en utilisant les résultats d'un inventaire national exhaustif. Dès qu'un recensement de la population togolaise sera disponible, il y aura lieu de la mettre à jour en conséquence. Une méthodologie moderne qui utilise les outils de gestion des bases de données et de manipulation de données grâce au SIG a été utilisée pour traiter la masse de données brutes des sous-secteurs de l'AEPA et évaluer les besoins OMD et SMDD (diviser par 2, d'ici à 2015 le nombre de gens qui n'ont pas accès aux services fiables et pérennes de l'eau potable et de l'assainissement).

Les **besoins financiers à rechercher pour atteindre les OMD-AEPA** sont estimés à 182 milliards de FCFA (277 M d'euros) pour l'AEP et à 170 milliards de FCFA (259 M d'euros) pour l'assainissement tous milieux confondus. Cela doit faire passer le taux national d'accès à l'eau potable de 34% en 2007 à 66% en 2015 et le taux national d'accès à des services adéquats d'assainissement en milieu rural et semi-urbain de 10% à 55% (excréta) et de 2% à 50% pour l'évacuation des eaux usées. Ceci représente un investissement de 3866 Fcfa/an/bénéficiaire pour l'Assainissement et 7083 FCFA/an/bénéficiaire pour l'AEP, soit respectivement 6 euros et 11 euros. Les besoins financiers à rechercher pour **le plan d'actions GIRE** sont estimés à 8 milliards de FCFA (12,2 M d'euros) jusqu'en 2015.

Malgré la modestie de ces montants, l'atteinte des cibles pour l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement au Togo s'avère difficile mais, pour s'en rapprocher du mieux possible, il faut fournir un effort important et soutenu dans la mise en oeuvre de nouveaux programmes et engager un plaidoyer efficace pour le financement auprès des partenaires au développement. Ces efforts doivent être menés **en parallèle** avec ceux de la mise en place de la GIRE dans le pays, sous peine de ne pas pouvoir garantir aux futures générations, la pérennité de la ressource et d'aboutir à des conflits d'usage et/ou d'autorité difficiles à résoudre sans un cadre d'arbitrage socialement accepté. L'analyse prospective de ce document montre que le Togo ne saurait se contenter de se prévaloir de ressources en eau « abondantes », surtout dans un contexte de changement climatique. Bien gérer l'eau, c'est bien connaître les ressources en eau donc sa disponibilité tant en quantité qu'en qualité et c'est impliquer réellement les usagers dans cette gestion car ils sont les premiers intéressés. Ils doivent être bien informés et être partie prenante des décisions prises sur le bassin versant dont ils dépendent.

D'où la pertinence de fusionner et d'harmoniser le plan d'actions OMD et le plan d'actions GIRE dans un seul Plan d'actions pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (le PANSEA), lesquels sont déjà validés, avec comme résultat un véritable programme national de l'eau et de l'assainissement, que complètent les plans détaillés préparés pour d'autres sous-secteurs (par exemple, celui de la maîtrise de l'eau et de l'agriculture irriguée, certains aspects de l'assainissement comme les déchets solides ou celui de l'hydroélectricité).

Le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux est une condition *sine qua non* de la réalisation graduelle d'une gestion intégrée de la ressource et d'atteinte des objectifs pour l'AEPA. Il exigera un effort considérable de formation et de mobilisation de ressources humaines, à tous les niveaux.

Compte tenu de la priorité attribuée à l'eau potable domestique et à l'assainissement, et des échéances proches pour amener les réalisations du pays à la hauteur de ses engagements pour la satisfaction des OMD, il faut structurer rapidement le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement – et s'employer à ce que chaque acteur soit pleinement conscient de ses responsabilités

⁶ Le plan OMD a mis en évidence la surestimation - allant jusqu'à plus de 20% - de nombre d'études antérieures en matière de desserte en eau potable et d'accès à l'assainissement pour le Togo.

et des enjeux à atteindre à l'horizon 2015 dans un premier temps, puis au-delà. Pour cela, il apparaît essentiel que la nouvelle Politique Nationale de l'eau et le projet de loi pour la gestion en hydraulique urbaine soient diffusées et comprises par tous, et ses exigences internalisées. Il en va de la durabilité des investissements et de la pérennisation du service d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. Aucun effort ne doit donc être épargné pour créer un « environnement porteur » qui permette d'une part de maintenir une volonté politique consensuelle sur la thématique de la gestion de l'eau et d'autre part d'entretenir et opérer au mieux les systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement, celles existantes comme celles à créer.

Tout autant que le principe d'équité, le critère de coût/efficacité conduit à accorder une plus grande priorité aux investissements en AEPA dans le milieu rural et semi-urbain qui présentent un moindre coût unitaire et un impact potentiel très important en termes d'amélioration de la santé publique et d'accroissement du potentiel productif consécutif à une diminution attendue de la morbidité. Dans l'hypothèse où les ressources mobilisées se révéleraient insuffisantes pour la mise en œuvre de l'entièreté du PANSEA, il est recommandé de privilégier les interventions dans les zones rurales les plus déficitaires et de mettre en place l'agence de bassin pilote pour la GIRE.

Le plan PANSEA constitue le référentiel pour les actions à venir jusqu'en 2015 et le document de base pour la tenue urgente (**avant la fin 2010**) **d'une Conférence Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement (CSEA)**. Il faut y adjoindre les documents de politique approuvés avant la tenue de la CSEA que sont la Politique Nationale de l'Eau, la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement ainsi que les documents juridiques et réglementaires que sont le Code de l'Eau approuvé par l'Assemblée Nationale et la loi sur l'hydraulique/assainissement collectif en milieu urbain. Le PANA d'adaptation aux Changements Climatiques fait également partie de la documentation pertinente pour la Conférence.